



Conditions générales – Parrainage Fonpel

Offre Parrainage 60€ en chèque cadeau multi-enseignes réservée aux adhérents de l'Association FONPL pour toute adhésion réalisée par un Filleul donnant lieu à la souscription d'un contrat d'assurance retraite Fonpel proposé par Fonpel Distribution et Relyens SPS sous réserve d'acceptation et de validation de l'adhésion par Relyens SPS et que le Filleul devenu adhérent soit à jour du paiement de sa 1ère cotisation au moment de l'envoi du chèque cadeau.

Voir l'ensemble des conditions de l'offre au sein du règlement de parrainage Fonpel : [ici](#).

Offre limitée à 300€ par an.

Fonpel Distribution se réserve le droit de mettre en place à tout moment des opérations spéciales de parrainage telles que les boosts, tirages au sort ou challenges.

Fonpel Distribution se réserve le droit d'arrêter cette offre à tout moment, sous réserve de la diffusion d'une information préalable sur le site www.fonpel.com.